

09\_POS\_151



Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 15.09.09

Scanné le 16 SEP. 2009

POSTULAT : « DES MEDECINS POUR NOS CAMPAGNES »

**Manque de relève, difficulté de formation, exigences de la garde, impossibilité de remettre le cabinet, rémunération, désintérêt des praticiens pour les régions extra urbaines, rurales et de montagne, les problèmes que vivent les médecins généralistes et de premier recours de notre canton ne laissent personne indifférent.**

Le Grand Conseil a traité en 2008 le postulat de notre collègue J-C Schwaab intitulé « Quelles mesures contre la pénurie de médecins ? » Face à cette problématique, le Conseil d'Etat a entrepris plusieurs actions que mentionne le rapport de la commission, présidée par notre collègue S.Bavaud, qui a étudié le dit postulat. Pour mémoire.

- financement chaque année de l'assistantat en cabinet de 12 médecins-assistants généralistes et de 2 médecins-assistants pédiatres.
- financement de l'institut universitaire de médecine générale.
- projet ForOm NV (formation des omnipraticiens dans le Nord vaudois) qui vise à la fois la formation des généralistes et la mise en place d'autres modes d'organisation entre médecine de ville et hôpital.
- augmentation souhaitée de la capacité d'accueil des hôpitaux pour les stages au cours de la formation pré graduée.

Pour le postulant, ces mesures ne sont cependant pas suffisantes car elles ne permettent pas d'encourager l'installation de nouveaux médecins généralistes ni d'assurer la reprise des cabinets existants en périphérie des centres urbains et dans les campagnes.

Ce postulat demande :

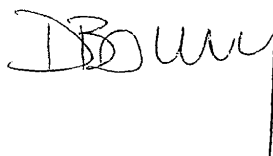
- A) Au plan national par le biais de la CDS (conférence des directeurs de la santé) de procéder à un rééquilibrage de la structure tarifaire Tarmed repositionnant plus favorablement la médecine générale lors de la création de nouveaux cabinets ou la reprise de cabinets existants dans les zones extra urbaines, rurales et de montagne.**
- B) Au plan vaudois, élaborer des dispositions accordant des facilités financières, des aides, des prêts sans intérêt, des cautionnements et pourquoi pas une valeur plus élevée du point Tarmed destinés à la création de nouveaux cabinets ou la reprise de cabinets existants dans les régions extra urbaines, rurales et de montagne.**

D'autre part, les communes pourraient être saisies de cette problématique et y jouer un rôle incitatif. Toutes ces mesures permettraient sans doute d'orienter différemment les choix personnels des futurs médecins.

Certes, ces dispositions créent une possible entorse aux principes régissant les professions libérales mais sont justifiées par la nécessité de maintenir et d'assurer une couverture des soins de premier recours en périphérie des centres urbains.

Il est grand temps de trouver des solutions au dépeuplement médical des régions extra urbaines, ceci avant qu'il ne soit trop tard. Je remercie d'ores et déjà le Conseil d'Etat de l'attention qu'il portera à ce postulat et des propositions concrètes qu'il fera prochainement au Grand Conseil.

Les Charbonnières, le 15 septembre 2009      Dominique Bonny député

Handwritten signature of Dominique Bonny in black ink, consisting of a stylized 'D' followed by 'BONNY' and a vertical line extending downwards.

*Souhaite développer*